

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel CALLOT.

Membres présents :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général ; Gilles **DA COSTA**, Trésorier général ; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente ; Ludovic **SYLVESTRE**, Vice-Président ; Éric **JACOTÉ**, Vice-Président ; Sylvain **DUPLOYER**, Vice-Président ; Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente, Jean-Michel **RICHEFORT**, Vice-Président.

Assistent également à la réunion :

Marc **MADIOT**, Président de la LNC, Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire ; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ; Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ; Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ; **Fabien RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information ; Christophe **MANIN**, Directeur Technique National, Cédric **CHAUMOND**, Directeur technique national adjoint.

La séance est ouverte à 19 heures 30

I - ADOPTION DU PV DE LA REUNION DU 18 JUIN 2020

Après avoir intégré une précision sur le chapitre "Finances", le PV est adopté à l'unanimité.

II - INFORMATIONS GENERALES ET POINT GLOBAL SUR LA CELLULE DE CRISE

Le Président informe de la tenue d'une réunion sur le dossier de la colline d'Elancourt. Il rappelle le calendrier décisionnel et évoque les trois domaines que sont le tracé olympique, le volet environnemental et le volet héritage. Une instance de coordination sera instaurée où figurera la FFC. Il note la vive accélération du COJO dans tous les domaines.

Un groupe de travail sur la défense du modèle du sport français et européen va être institué au sein du CNOSF. La FFC y sera représentée.

Est discutée ensuite la situation sur les conditions de pratique du cyclisme, issue de la sortie du dernier décret ainsi que des commentaires du Ministère des Sports.

Après un long débat sur les contradictions émanant de divers documents reçus, le Bureau Exécutif, s'appuyant sur la cohérence des règles générales émises par le gouvernement, décide du retour à la normale pour la pratique des activités cyclistes.

Les fiches dédiées à chaque discipline seront modifiées en conséquence et un communiqué sera envoyé dès le lendemain pour informer de la réouverture possible des compétitions et des entraînements sans les contraintes qui existaient auparavant avec la distanciation et la limitation par groupe de dix.

A noter que, lorsque les athlètes ne seront plus sur leur vélo, les règles en vigueur de distanciation devront être appliquées.

III - ORGANISATIONS ET COMMISSIONS

Suite aux nouvelles résolutions, un guide des mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus COVID 19, sera publié la semaine suivante afin de faciliter notamment la reprise des activités des organisateurs. Celui-ci sera composé d'un tronc commun et d'une partie spécifique pour chaque discipline.

En ce qui concerne les épreuves UCI route, une discussion s'engage sur la faisabilité des mesures communiquées par l'instance internationale. Eric Meinadier note l'envie de bien faire mais l'inadéquation avec la pratique. Marc Madiot souligne le coût financier trop important pour les équipes, la difficulté d'avoir des médecins disponibles sur chaque épreuve ainsi que le côté administratif trop lourd.

Une remise à plat de cet ensemble de ces mesures va être demandée à l'UCI afin de ne pas pénaliser l'activité tout en observant une certaine prudence sanitaire.

En ce qui concerne le calendrier FFC, celui-ci paraîtra sous forme numérique sur le site internet et sera réactualisé au 15 juillet et au 1er août.

Pour la route, le dossier des Championnats de France de l'Avenir avance tandis que l'avis du Préfet du Morbihan pour le championnat Élite est toujours attendu.

Il est également affirmé que le parcours proposé ne devrait pas comporter de ribbins afin de ne pas augmenter les difficultés de tout ordre en cette saison si particulière.

Il est procédé à la reprogrammation des championnats de France de polo vélo aux dates du 3 et 4 octobre.

Les jeux mondiaux de la jeunesse se dérouleront les 22 et 23 juillet 2021 pour l'épreuve du trial.

Le CNOSF a fait part de la possibilité d'organiser en France les World Masters Games en 2025.

La FFC donne son accord de principe pour déposer une candidature sachant que le cyclisme serait concerné par la piste, le VTT et la route.

IV - FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Bénédicte Foubert-Lautrous présente les résultats du questionnaire envoyé à l'ensemble des salariés.

Le taux de 67 % de réponses est significatif et les avis sont assez nettement positifs sur la gestion de la période de crise.

A noter l'aide possible d'AG2R pour les salariés en difficulté financière, suivant examen des dossiers.

Possibilité dans certains cas de bénéficier d'une aide psychologique.

Le plan de reprise d'activité a été présenté au CSE et une réunion avec les salariés est prévue dès le 29 Juin afin de bien informer et bien réussir la reprise.

Les nouveaux textes sortis dernièrement nécessitent la nomination d'un référent COVID 19.

Les trois grands principes du plan de reprise sont soumis au vote du bureau exécutif et approuvés ; à savoir le maintien du système dérogatoire à 2 jours par semaine du télétravail avec retour à la normale à compter du 1er septembre, la nécessité de fixer la présence simultanée des salariés sur site à 50% de l'effectif global, ainsi que la prolongation du chômage partiel jusqu'au 30 septembre 2020.

Enfin, sont évoquées quelques avancées sur des sujets RSE notamment pour amenuiser la consommation de matière plastique.

Le Trésorier informe de sa prise de contact avec l'établissement bancaire suite au vote du budget rectificatif. Il demande aux membres du bureau exécutif de faire part de leur propositions de réajustement pour établir le projet de tarification 2021.

Il énonce enfin, pour information, quelques mesures tarifaires prises ou évoquées par certains comités régionaux .

V - POINT SUR LES MESURES DE RELANCE

Gilles da Costa présente une note constituant une "base de réflexions" sur les mesures de relance.

Il rappelle d'abord la bonne gestion du siège fédéral qui permet aujourd'hui d'obtenir quelques marges de manœuvres .

Parmi les grands chapitres de ce plan, il énonce : la fidélisation des jeunes licenciés, le non prélèvement de la partie assurances auprès des Comités régionaux en contrepartie de rabais sur les droits d'organisation destinés à être redistribués aux organisateurs d'épreuves, le mécénat ASO, la politique de développement en évoquant les nouvelles mesures concernant l'apprentissage et l'opportunité qui en résulte pour aider en région, le portage et la valorisation des outils à destination des clubs (savoir rouler, plan de féminisation, cyclisme santé par exemple..), la démarche marketing sur les mobilités actives et la contribution pour des appels d'offres sur les collectivités locales en partenariat avec les acteurs locaux FFC.

Au niveau purement financier, la recherche de partenariats supplémentaires et de finances additionnelles via le PGE et un prêt rebond sont des voies à exploiter.

Enfin, ceci doit être porté par une politique de plus grande concertation destinée à resserrer les liens et mieux appréhender les demandes du terrain afin d'améliorer encore la cohérence du système fédéral.

Après débats et échanges sur l'ensemble de ces points, ce plan de relance obtient l'unanimité du Bureau.

VI - ACTIVITES SPORTIVES

Christophe Manin décrit l'avancée sur la mise en place du plateau technique destiné à la performance avec la réception de matériel spécifique.

Doit également être pris en compte le dossier du mouvement des cadres techniques.

A noter qu'une subvention concernant le BMX féminin, l'aménagement d'une butte olympique et l'accompagnement de jeunes prometteurs vient d'être attribuée à la FFC.

VII – COMMUNICATION

Est commenté certains aspects du reportage de Stade 2 qui a permis de mettre le cyclisme en lumière ;

Est fixé au lendemain la diffusion du communiqué sur "le retour à la normale pour la pratique des activités cyclistes".

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Sylvain Duployer fait un compte rendu des discussions pour la production et la retransmission de manches de Coupe de France de cyclo-cross.

Il est procédé à un point sur les interventions auprès de préfectures au sujet de difficultés d'interprétation sur les nouveaux textes et leurs applications.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 23h40.

La prochaine réunion du Bureau Exécutif se tiendra le jeudi 8 juillet 2020 à 8h30.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

CES MESURES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES POUR RALENTIR LA PROPAGATION DU VIRUS.

1. RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT :

- **Se laver régulièrement les mains** avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique
- **Tousser ou éternuer dans son coude** ou dans son mouchoir
- **Se moucher dans un mouchoir à usage unique** puis le jeter
- **Eviter de se toucher le visage**
- **Respecter une distance d'au moins un mètre** avec les autres
- **Saluer sans se serrer la main** et arrêter les embrassades
- **Porter un masque** quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

2. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉMISES PAR LA FFC À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS, ENCADRANTS ET COUREURS, PILOTES, RIDERS, ARBITRES, OFFICIELS, BÉNÉVOLES... :

Organisateurs

- Prendre information auprès de sa Préfecture départementale pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux événements et rassemblements
- **Désigner un référent (titulaire d'une licence FFC auprès de la structure affiliée support de l'organisation) au sein de l'organisation « Hygiène et COVID-19 », responsable de la mise en place des gestes barrière et en mesure de répondre à toutes les questions** (cette action faisant partie de l'activité du club organisateur, elle est, à ce titre, couverte par le contrat collectif FFC relatif à la responsabilité civile dont bénéficie le club et ses membres licenciés).
- **Rappeler les mesures de protection par des messages speaker et l'affichage aux entrées et lieux de passage des mesures à adopter**
- Se munir de solutions hydroalcooliques et de matériel à usage unique (masques, gants...)
- Prévoir des points permettant de se laver les mains avec eau et savon et/ou des points en accès libre avec des solutions hydroalcooliques
- Inciter les bénévoles, prestataires à venir avec leur propre matériel
- Limiter les échanges de matériel, préparer les matériels à prêter désinfectés et faire en sorte qu'ils soient utilisés par une seule personne entre deux désinfections (panneaux, sifflets, chasubles, ...) à défaut, désinfecter le matériel quand il est utilisé par plusieurs personnes.
- Désinfecter à chaque utilisation les véhicules partagés et porter un masque ou une visière dans le véhicule.
- Prévoir le maximum d'opérations à l'extérieur, si la météo le permet (remise des numéros, réunions, protocoles)
- **Dans les espaces fermés (PC Course, permanence, bureaux organisation, arbitres, salle de presse, local anti-dopage...) :**
 - ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
 - ▶ Port du masque requis
 - ▶ Distanciation des espaces de travail
 - ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
 - ▶ Renforcer les contrôles d'accès pour limiter aux strictes personnes habilitées
 - ▶ Limiter l'impression et la distribution de documents et favoriser leur affichage en extérieur et l'envoi par mail ou SMS
 - ▶ Nettoyage et désinfection des espaces tous les jours

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

► Pour la remise des numéros de course

- Proscrire temporairement les engagements sur place pour éviter l'attente et l'échange de documents sur place. Mettre en place un numéro de téléphone ou une adresse e-mail où les non licenciés et les engagements tardifs pourront solliciter une inscription à l'épreuve (suivant le cadre règlementaire en vigueur). Chaque non licencié FFC devra laisser un numéro de portable à l'organisateur. Celui-ci le conservera pendant 3 mois après la course.
- Prévoir plus de temps pour la remise des numéros de course, l'adapter au nombre d'inscrits, inciter les inscrits à venir plus tôt chercher leur numéro, inciter les clubs à envoyer un seul chef d'équipe pour retirer les numéros des coureurs / pilotes d'un même club.
- Bien informer à l'avance les participants des modalités via le DO du Comité Régional ou la communication de l'organisateur.
- Pas de vérification de licence pour les licenciés FFC, celle-ci aura été faite avant la distribution.
- Remise des dossards, plaques, transpondeurs, bracelets... en enveloppe par une personne avec gants et masque (visière ou tissu).
- Pas de signature des listings par les coureurs, pilotes ou directeurs sportifs mais pointage par la personne qui remet l'enveloppe (au départ de l'épreuve, c'est le pointage par les arbitres qui fera foi de « départ pris »)
- File d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise entre 2 personnes attendant.
- Limiter les échanges de monnaies (pièces et billets) inciter le paiement par chèque
- Assurer un retour des numéros de course et transpondeurs, dans un contenant large « en vrac ». Ils seront vérifiés ultérieurement après désinfection. Votre comité régional pourra vous aider à contacter les participants qui n'auront pas rendu leur matériel.

► Pour les réunions (organisation, directeurs sportifs...)

- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- Limiter la participation à un représentant par équipe ou entité
- Favoriser les réunions en visioconférence
- Espacer les chaises pour maintenir la distance requise
- Port du masque requis
- En cas d'utilisation de micro, disposer d'un micro par intervenant, à défaut, le nettoyer entre chaque utilisateur

► Espaces sportifs (parking, espace équipe, zone départ, arrivée, ravitaillement...)

- Si possible, limiter l'accès aux strictes personnes habilitées
- Si possible, mettre en place une distance accrue entre les coureurs et le public (contrôle d'accès, double barriérage...)
- Supprimer l'accès aux douches

► Protocole

- Supprimer la remise de récompense autre que les trophées ou médailles aux trois premiers
- Limiter les échanges d'objets ou s'assurer de leur désinfection
- Vous pouvez choisir d'organiser un protocole à huis clos, le filmer et le photographier pour diffusion aux médias ou par voie numérique
- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone protocolaire
- Limiter l'accès au podium et aux trophées
- Remise des prix sans hôtes ou hôtesse et sans serrage de main ni bises
- Marquage au sol pour maintenir une distance entre le speaker, les officiels et les sportifs
- Rappeler au public la distanciation requise
- Limiter les échanges de micro

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

› Espaces de restauration et buvettes

- ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- ▶ Fil d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise
- ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
- ▶ Ne pas proposer de restauration sous forme de buffet et privilégier le service à l'assiette
- ▶ Répartir les espaces de restauration pour éclater les flux
- ▶ Favoriser le paiement par carte bancaire sans contact pour éviter les manipulations de billets et pièces

› Zones spectateurs

- ▶ Pas de distribution de programme, goodies ou autres cadeaux
- ▶ Pas de tractage ou dépôt de prospectus sur les véhicules

Encadrants et coureurs

- › Disposer de solutions hydroalcooliques
- › Ne pas serrer les mains, pas d'embrassade
- › Ne pas jeter et donner de bidons ou autres au public
- › Ne pas faire de selfies ou signer d'autographes
- › Ne rien accepter du public
- › Eviter la manipulation du matériel par le public



3. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉPREUVES DE BMX FREESTYLE PARK

- › Port du casque, des protections et des gants par le rider avant son entrée sur le park
- › Groupes d'entraînement pour limiter le nombre de pilotes pratiquant simultanément
- › Matérialisation et division de zones d'attente sur le BMX Park pendant les entraînements

Pour plus d'informations :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Pour toutes précisions :
assistance covid19@ffc.fr

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

CES MESURES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES POUR RALENTIR LA PROPAGATION DU VIRUS.

1. RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT :

- **Se laver régulièrement les mains** avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique
- **Tousser ou éternuer dans son coude** ou dans son mouchoir
- **Se moucher dans un mouchoir à usage unique** puis le jeter
- **Eviter de se toucher le visage**
- **Respecter une distance d'au moins un mètre** avec les autres
- **Saluer sans se serrer la main** et arrêter les embrassades
- **Porter un masque** quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

2. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉMISES PAR LA FFC À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS, ENCADRANTS ET COUREURS, PILOTES, RIDERS, ARBITRES, OFFICIELS, BÉNÉVOLES... :

Organisateurs

- Prendre information auprès de sa Préfecture départementale pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux événements et rassemblements
- **Désigner un référent (titulaire d'une licence FFC auprès de la structure affiliée support de l'organisation) au sein de l'organisation « Hygiène et COVID-19 », responsable de la mise en place des gestes barrière et en mesure de répondre à toutes les questions** (cette action faisant partie de l'activité du club organisateur, elle est, à ce titre, couverte par le contrat collectif FFC relatif à la responsabilité civile dont bénéficie le club et ses membres licenciés).
- **Rappeler les mesures de protection par des messages speaker et l'affichage aux entrées et lieux de passage des mesures à adopter**
- Se munir de solutions hydroalcooliques et de matériel à usage unique (masques, gants...)
- Prévoir des points permettant de se laver les mains avec eau et savon et/ou des points en accès libre avec des solutions hydroalcooliques
- Inciter les bénévoles, prestataires à venir avec leur propre matériel
- Limiter les échanges de matériel, préparer les matériels à prêter désinfectés et faire en sorte qu'ils soient utilisés par une seule personne entre deux désinfections (panneaux, sifflets, chasubles, ...) à défaut, désinfecter le matériel quand il est utilisé par plusieurs personnes.
- Désinfecter à chaque utilisation les véhicules partagés et porter un masque ou une visière dans le véhicule.
- Prévoir le maximum d'opérations à l'extérieur, si la météo le permet (remise des numéros, réunions, protocoles)
- **Dans les espaces fermés (PC Course, permanence, bureaux organisation, arbitres, salle de presse, local anti-dopage...) :**
 - ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
 - ▶ Port du masque requis
 - ▶ Distanciation des espaces de travail
 - ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
 - ▶ Renforcer les contrôles d'accès pour limiter aux strictes personnes habilitées
 - ▶ Limiter l'impression et la distribution de documents et favoriser leur affichage en extérieur et l'envoi par mail ou SMS
 - ▶ Nettoyage et désinfection des espaces tous les jours

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

► Pour la remise des numéros de course

- Proscrire temporairement les engagements sur place pour éviter l'attente et l'échange de documents sur place. Mettre en place un numéro de téléphone ou une adresse e-mail où les non licenciés et les engagements tardifs pourront solliciter une inscription à l'épreuve (suivant le cadre règlementaire en vigueur). Chaque non licencié FFC devra laisser un numéro de portable à l'organisateur. Celui-ci le conservera pendant 3 mois après la course.
- Prévoir plus de temps pour la remise des numéros de course, l'adapter au nombre d'inscrits, inciter les inscrits à venir plus tôt chercher leur numéro, inciter les clubs à envoyer un seul chef d'équipe pour retirer les numéros des coureurs / pilotes d'un même club.
- Bien informer à l'avance les participants des modalités via le DO du Comité Régional ou la communication de l'organisateur.
- Pas de vérification de licence pour les licenciés FFC, celle-ci aura été faite avant la distribution.
- Remise des dossards, plaques, transpondeurs, bracelets... en enveloppe par une personne avec gants et masque (visière ou tissu).
- Pas de signature des listings par les coureurs, pilotes ou directeurs sportifs mais pointage par la personne qui remet l'enveloppe (au départ de l'épreuve, c'est le pointage par les arbitres qui fera foi de « départ pris »)
- File d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise entre 2 personnes attendant.
- Limiter les échanges de monnaies (pièces et billets) inciter le paiement par chèque
- Assurer un retour des numéros de course et transpondeurs, dans un contenant large « en vrac ». Ils seront vérifiés ultérieurement après désinfection. Votre comité régional pourra vous aider à contacter les participants qui n'auront pas rendu leur matériel.

► Pour les réunions (organisation, directeurs sportifs...)

- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- Limiter la participation à un représentant par équipe ou entité
- Favoriser les réunions en visioconférence
- Espacer les chaises pour maintenir la distance requise
- Port du masque requis
- En cas d'utilisation de micro, disposer d'un micro par intervenant, à défaut, le nettoyer entre chaque utilisateur

► Espaces sportifs (parking, espace équipe, zone départ, arrivée, ravitaillement...)

- Si possible, limiter l'accès aux strictes personnes habilitées
- Si possible, mettre en place une distance accrue entre les coureurs et le public (contrôle d'accès, double barriérage...)
- Supprimer l'accès aux douches

► Protocole

- Supprimer la remise de récompense autre que les trophées ou médailles aux trois premiers
- Limiter les échanges d'objets ou s'assurer de leur désinfection
- Vous pouvez choisir d'organiser un protocole à huis clos, le filmer et le photographier pour diffusion aux médias ou par voie numérique
- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone protocolaire
- Limiter l'accès au podium et aux trophées
- Remise des prix sans hôtes ou hôtesse et sans serrage de main ni bises
- Marquage au sol pour maintenir une distance entre le speaker, les officiels et les sportifs
- Rappeler au public la distanciation requise
- Limiter les échanges de micro

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

› Espaces de restauration et buvettes

- ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- ▶ Fil d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise
- ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
- ▶ Ne pas proposer de restauration sous forme de buffet et privilégier le service à l'assiette
- ▶ Répartir les espaces de restauration pour éclater les flux
- ▶ Favoriser le paiement par carte bancaire sans contact pour éviter les manipulations de billets et pièces

› Zones spectateurs

- ▶ Pas de distribution de programme, goodies ou autres cadeaux
- ▶ Pas de tractage ou dépôt de prospectus sur les véhicules

Encadrants et coureurs

- › Disposer de solutions hydroalcooliques
- › Ne pas serrer les mains, pas d'embrassade
- › Ne pas jeter et donner de bidons ou autres au public
- › Ne pas faire de selfies ou signer d'autographes
- › Ne rien accepter du public
- › Eviter la manipulation du matériel par le public



3. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉPREUVES DE BMX RACE

› Parc Pilotes

- ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du parc pilote
 - ▶ Port du masque requis, pilotes compris quand ils sont pied à terre
 - ▶ Mise en place d'un sens de circulation pour limiter les croisements
 - ▶ Réduire la fréquentation du parc en limitant l'accès aux pilotes et à l'encadrement minimum
 - ▶ Augmenter l'espace entre les tentes
 - ▶ Nettoyage et désinfection du parc tous les jours
- › Port du casque, des protections et des gants par le pilote dès la sortie du parc pilote pour se rendre en pré-grille

Pour plus d'informations :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Pour toutes précisions :
assistance covid19@ffc.fr

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

CES MESURES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES POUR RALENTIR LA PROPAGATION DU VIRUS.

1. RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT :

- › **Se laver régulièrement les mains** avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique
- › **Tousser ou éternuer dans son coude** ou dans son mouchoir
- › **Se moucher dans un mouchoir à usage unique** puis le jeter
- › **Eviter de se toucher le visage**
- › **Respecter une distance d'au moins un mètre** avec les autres
- › **Saluer sans se serrer la main** et arrêter les embrassades
- › **Porter un masque** quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

2. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉMISES PAR LA FFC À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS, ENCADRANTS ET COUREURS, PILOTES, RIDERS, ARBITRES, OFFICIELS, BÉNÉVOLES... :

Organisateurs

- › Prendre information auprès de sa Préfecture départementale pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux événements et rassemblements
- › **Désigner un référent (titulaire d'une licence FFC auprès de la structure affiliée support de l'organisation) au sein de l'organisation « Hygiène et COVID-19 », responsable de la mise en place des gestes barrière et en mesure de répondre à toutes les questions** (cette action faisant partie de l'activité du club organisateur, elle est, à ce titre, couverte par le contrat collectif FFC relatif à la responsabilité civile dont bénéficie le club et ses membres licenciés).
- › **Rappeler les mesures de protection par des messages speaker et l'affichage aux entrées et lieux de passage des mesures à adopter**
- › Se munir de solutions hydroalcooliques et de matériel à usage unique (masques, gants...)
- › Prévoir des points permettant de se laver les mains avec eau et savon et/ou des points en accès libre avec des solutions hydroalcooliques
- › Inciter les bénévoles, prestataires à venir avec leur propre matériel
- › Limiter les échanges de matériel, préparer les matériels à prêter désinfectés et faire en sorte qu'ils soient utilisés par une seule personne entre deux désinfections (panneaux, sifflets, chasubles, ...) à défaut, désinfecter le matériel quand il est utilisé par plusieurs personnes.
- › Désinfecter à chaque utilisation les véhicules partagés et porter un masque ou une visière dans le véhicule.
- › Prévoir le maximum d'opérations à l'extérieur, si la météo le permet (remise des numéros, réunions, protocoles)
- › **Dans les espaces fermés (PC Course, permanence, bureaux organisation, arbitres, salle de presse, local anti-dopage...) :**
 - ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
 - ▶ Port du masque requis
 - ▶ Distanciation des espaces de travail
 - ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
 - ▶ Renforcer les contrôles d'accès pour limiter aux strictes personnes habilitées
 - ▶ Limiter l'impression et la distribution de documents et favoriser leur affichage en extérieur et l'envoi par mail ou SMS
 - ▶ Nettoyage et désinfection des espaces tous les jours

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

► Pour la remise des numéros de course

- Proscrire temporairement les engagements sur place pour éviter l'attente et l'échange de documents sur place. Mettre en place un numéro de téléphone ou une adresse e-mail où les non licenciés et les engagements tardifs pourront solliciter une inscription à l'épreuve (suivant le cadre règlementaire en vigueur). Chaque non licencié FFC devra laisser un numéro de portable à l'organisateur. Celui-ci le conservera pendant 3 mois après la course.
- Prévoir plus de temps pour la remise des numéros de course, l'adapter au nombre d'inscrits, inciter les inscrits à venir plus tôt chercher leur numéro, inciter les clubs à envoyer un seul chef d'équipe pour retirer les numéros des coureurs / pilotes d'un même club.
- Bien informer à l'avance les participants des modalités via le DO du Comité Régional ou la communication de l'organisateur.
- Pas de vérification de licence pour les licenciés FFC, celle-ci aura été faite avant la distribution.
- Remise des dossards, plaques, transpondeurs, bracelets... en enveloppe par une personne avec gants et masque (visière ou tissu).
- Pas de signature des listings par les coureurs, pilotes ou directeurs sportifs mais pointage par la personne qui remet l'enveloppe (au départ de l'épreuve, c'est le pointage par les arbitres qui fera foi de « départ pris »)
- File d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise entre 2 personnes attendant.
- Limiter les échanges de monnaies (pièces et billets) inciter le paiement par chèque
- Assurer un retour des numéros de course et transpondeurs, dans un contenant large « en vrac ». Ils seront vérifiés ultérieurement après désinfection. Votre comité régional pourra vous aider à contacter les participants qui n'auront pas rendu leur matériel.

► Pour les réunions (organisation, directeurs sportifs...)

- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- Limiter la participation à un représentant par équipe ou entité
- Favoriser les réunions en visioconférence
- Espacer les chaises pour maintenir la distance requise
- Port du masque requis
- En cas d'utilisation de micro, disposer d'un micro par intervenant, à défaut, le nettoyer entre chaque utilisateur

► Espaces sportifs (parking, espace équipe, zone départ, arrivée, ravitaillement...)

- Si possible, limiter l'accès aux strictes personnes habilitées
- Si possible, mettre en place une distance accrue entre les coureurs et le public (contrôle d'accès, double barriérage...)
- Supprimer l'accès aux douches

► Protocole

- Supprimer la remise de récompense autre que les trophées ou médailles aux trois premiers
- Limiter les échanges d'objets ou s'assurer de leur désinfection
- Vous pouvez choisir d'organiser un protocole à huis clos, le filmer et le photographier pour diffusion aux médias ou par voie numérique
- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone protocolaire
- Limiter l'accès au podium et aux trophées
- Remise des prix sans hôtes ou hôtesse et sans serrage de main ni bises
- Marquage au sol pour maintenir une distance entre le speaker, les officiels et les sportifs
- Rappeler au public la distanciation requise
- Limiter les échanges de micro

➤ MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

➤ Espaces de restauration et buvettes

- ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- ▶ Fil d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise
- ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
- ▶ Ne pas proposer de restauration sous forme de buffet et privilégier le service à l'assiette
- ▶ Répartir les espaces de restauration pour éclater les flux
- ▶ Favoriser le paiement par carte bancaire sans contact pour éviter les manipulations de billets et pièces

➤ Zones spectateurs

- ▶ Pas de distribution de programme, goodies ou autres cadeaux
- ▶ Pas de tractage ou dépôt de prospectus sur les véhicules

Encadrants et coureurs

- Disposer de solutions hydroalcooliques
- Ne pas serrer les mains, pas d'embrassade
- Ne pas jeter et donner de bidons ou autres au public
- Ne pas faire de selfies ou signer d'autographes
- Ne rien accepter du public
- Eviter la manipulation du matériel par le public



3. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉPREUVES DE CYCLO-CROSS

➤ Zone technique arrivée

- ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et de la sortie de la zone
- ▶ Port du masque requis
- ▶ Limiter l'accès aux seules personnes habilitées

➤ Zone de dépannage et de lavage

- ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et de la sortie de la zone
- ▶ Port du masque requis
- ▶ Espacer les box de dépannage
- ▶ Espacer les 8 postes réglementaires de lavage
- ▶ Disposer une poubelle par box

Pour plus d'informations :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Pour toutes précisions :
assistancedecovid19@ffc.fr

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

CES MESURES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES POUR RALENTIR LA PROPAGATION DU VIRUS.

1. RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT :

- › **Se laver régulièrement les mains** avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique
- › **Tousser ou éternuer dans son coude** ou dans son mouchoir
- › **Se moucher dans un mouchoir à usage unique** puis le jeter
- › **Eviter de se toucher le visage**
- › **Respecter une distance d'au moins un mètre** avec les autres
- › **Saluer sans se serrer la main** et arrêter les embrassades
- › **Porter un masque** quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

2. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉMISES PAR LA FFC À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS, ENCADRANTS ET COUREURS, PILOTES, RIDERS, ARBITRES, OFFICIELS, BÉNÉVOLES... :

Organisateurs

- › Prendre information auprès de sa Préfecture départementale pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux événements et rassemblements
- › **Désigner un référent (titulaire d'une licence FFC auprès de la structure affiliée support de l'organisation) au sein de l'organisation « Hygiène et COVID-19 », responsable de la mise en place des gestes barrière et en mesure de répondre à toutes les questions** (cette action faisant partie de l'activité du club organisateur, elle est, à ce titre, couverte par le contrat collectif FFC relatif à la responsabilité civile dont bénéficie le club et ses membres licenciés).
- › **Rappeler les mesures de protection par des messages speaker et l'affichage aux entrées et lieux de passage des mesures à adopter**
- › Se munir de solutions hydroalcooliques et de matériel à usage unique (masques, gants...)
- › Prévoir des points permettant de se laver les mains avec eau et savon et/ou des points en accès libre avec des solutions hydroalcooliques
- › Inciter les bénévoles, prestataires à venir avec leur propre matériel
- › Limiter les échanges de matériel, préparer les matériels à prêter désinfectés et faire en sorte qu'ils soient utilisés par une seule personne entre deux désinfections (panneaux, sifflets, chasubles, ...) à défaut, désinfecter le matériel quand il est utilisé par plusieurs personnes.
- › Désinfecter à chaque utilisation les véhicules partagés et porter un masque ou une visière dans le véhicule.
- › Prévoir le maximum d'opérations à l'extérieur, si la météo le permet (remise des numéros, réunions, protocoles)
- › **Dans les espaces fermés (PC Course, permanence, bureaux organisation, arbitres, salle de presse, local anti-dopage...) :**
 - ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
 - ▶ Port du masque requis
 - ▶ Distanciation des espaces de travail
 - ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
 - ▶ Renforcer les contrôles d'accès pour limiter aux strictes personnes habilitées
 - ▶ Limiter l'impression et la distribution de documents et favoriser leur affichage en extérieur et l'envoi par mail ou SMS
 - ▶ Nettoyage et désinfection des espaces tous les jours

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

► Pour la remise des numéros de course

- Proscrire temporairement les engagements sur place pour éviter l'attente et l'échange de documents sur place. Mettre en place un numéro de téléphone ou une adresse e-mail où les non licenciés et les engagements tardifs pourront solliciter une inscription à l'épreuve (suivant le cadre règlementaire en vigueur). Chaque non licencié FFC devra laisser un numéro de portable à l'organisateur. Celui-ci le conservera pendant 3 mois après la course.
- Prévoir plus de temps pour la remise des numéros de course, l'adapter au nombre d'inscrits, inciter les inscrits à venir plus tôt chercher leur numéro, inciter les clubs à envoyer un seul chef d'équipe pour retirer les numéros des coureurs / pilotes d'un même club.
- Bien informer à l'avance les participants des modalités via le DO du Comité Régional ou la communication de l'organisateur.
- Pas de vérification de licence pour les licenciés FFC, celle-ci aura été faite avant la distribution.
- Remise des dossards, plaques, transpondeurs, bracelets... en enveloppe par une personne avec gants et masque (visière ou tissu).
- Pas de signature des listings par les coureurs, pilotes ou directeurs sportifs mais pointage par la personne qui remet l'enveloppe (au départ de l'épreuve, c'est le pointage par les arbitres qui fera foi de « départ pris »)
- File d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise entre 2 personnes attendant.
- Limiter les échanges de monnaies (pièces et billets) inciter le paiement par chèque
- Assurer un retour des numéros de course et transpondeurs, dans un contenant large « en vrac ». Ils seront vérifiés ultérieurement après désinfection. Votre comité régional pourra vous aider à contacter les participants qui n'auront pas rendu leur matériel.

► Pour les réunions (organisation, directeurs sportifs...)

- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- Limiter la participation à un représentant par équipe ou entité
- Favoriser les réunions en visioconférence
- Espacer les chaises pour maintenir la distance requise
- Port du masque requis
- En cas d'utilisation de micro, disposer d'un micro par intervenant, à défaut, le nettoyer entre chaque utilisateur

► Espaces sportifs (parking, espace équipe, zone départ, arrivée, ravitaillement...)

- Si possible, limiter l'accès aux strictes personnes habilitées
- Si possible, mettre en place une distance accrue entre les coureurs et le public (contrôle d'accès, double barriérage...)
- Supprimer l'accès aux douches

► Protocole

- Supprimer la remise de récompense autre que les trophées ou médailles aux trois premiers
- Limiter les échanges d'objets ou s'assurer de leur désinfection
- Vous pouvez choisir d'organiser un protocole à huis clos, le filmer et le photographier pour diffusion aux médias ou par voie numérique
- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone protocolaire
- Limiter l'accès au podium et aux trophées
- Remise des prix sans hôtes ou hôtesse et sans serrage de main ni bises
- Marquage au sol pour maintenir une distance entre le speaker, les officiels et les sportifs
- Rappeler au public la distanciation requise
- Limiter les échanges de micro

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

› Espaces de restauration et buvettes

- ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- ▶ Fil d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise
- ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
- ▶ Ne pas proposer de restauration sous forme de buffet et privilégier le service à l'assiette
- ▶ Répartir les espaces de restauration pour éclater les flux
- ▶ Favoriser le paiement par carte bancaire sans contact pour éviter les manipulations de billets et pièces

› Zones spectateurs

- ▶ Pas de distribution de programme, goodies ou autres cadeaux
- ▶ Pas de tractage ou dépôt de prospectus sur les véhicules

Encadrants et coureurs

- › Disposer de solutions hydroalcooliques
- › Ne pas serrer les mains, pas d'embrassade
- › Ne pas jeter et donner de bidons ou autres au public
- › Ne pas faire de selfies ou signer d'autographes
- › Ne rien accepter du public
- › Eviter la manipulation du matériel par le public

3. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉPREUVES DE MASSE

› Communication aux participants

- ▶ Demander aux participants de venir équipés d'un nécessaire de réparation, de mouchoirs, de solution hydroalcoolique, ravitaillement liquide et solide

› Arrivée sur le site de l'épreuve

- ▶ Mettre en place une signalétique directionnelle depuis les parkings vers la permanence, les sas de départ...
- ▶ Créer un sens de circulation pour éviter les croisements

› SAS de départ

- ▶ Délimiter par barriérage le ou les sas en fonction du nombre de participants
- ▶ Flécher l'accès au sas en fonction du n° de plaque de cadre (ex : de 1 à 150)
- ▶ Prévoir un temps d'accès au sas plus élargi favorisant l'échelonnement et la fluidité
- ▶ Assurer un contrôle visuel de l'accès au sas en fonction du n° de plaque de cadre
- ▶ Assurer un contrôle visuel du matériel individuel de chaque participant
- ▶ Rappel des obligations individuelles par le speaker et de l'allure libre avec possibilité de se regrouper.

› Sur le parcours

- ▶ Aucun ravitaillement collectif en dehors des points d'eau
- ▶ Mise en place de « zones vertes » délimitées avec sacs poubelle
- ▶ Rappel de l'interdiction de jeter au sol bidons et emballages de produits énergétiques
- ▶ Rappel de l'interdiction d'échanger objet et matériel entre participants

› A l'arrivée

- ▶ Gérer les arrivants en respectant la distanciation requise
- ▶ Mettre en place un sens de circulation pour éviter les croisements
- ▶ Afficher les classements de sorte à permettre une distance de lecture
- ▶ Pour la collation post-épreuve, favoriser la distribution de « panier » individuel

Pour plus d'informations :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Pour toutes précisions :
assistance covid19@ffc.fr

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

CES MESURES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES POUR RALENTIR LA PROPAGATION DU VIRUS.

1. RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT :

- **Se laver régulièrement les mains** avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique
- **Tousser ou éternuer dans son coude** ou dans son mouchoir
- **Se moucher dans un mouchoir à usage unique** puis le jeter
- **Eviter de se toucher le visage**
- **Respecter une distance d'au moins un mètre** avec les autres
- **Saluer sans se serrer la main** et arrêter les embrassades
- **Porter un masque** quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

2. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉMISES PAR LA FFC À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS, ENCADRANTS ET COUREURS, PILOTES, RIDERS, ARBITRES, OFFICIELS, BÉNÉVOLES... :

Organisateurs

- Prendre information auprès de sa Préfecture départementale pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux événements et rassemblements
- **Désigner un référent (titulaire d'une licence FFC auprès de la structure affiliée support de l'organisation) au sein de l'organisation « Hygiène et COVID-19 », responsable de la mise en place des gestes barrière et en mesure de répondre à toutes les questions** (cette action faisant partie de l'activité du club organisateur, elle est, à ce titre, couverte par le contrat collectif FFC relatif à la responsabilité civile dont bénéficie le club et ses membres licenciés).
- **Rappeler les mesures de protection par des messages speaker et l'affichage aux entrées et lieux de passage des mesures à adopter**
- Se munir de solutions hydroalcooliques et de matériel à usage unique (masques, gants...)
- Prévoir des points permettant de se laver les mains avec eau et savon et/ou des points en accès libre avec des solutions hydroalcooliques
- Inciter les bénévoles, prestataires à venir avec leur propre matériel
- Limiter les échanges de matériel, préparer les matériels à prêter désinfectés et faire en sorte qu'ils soient utilisés par une seule personne entre deux désinfections (panneaux, sifflets, chasubles, ...) à défaut, désinfecter le matériel quand il est utilisé par plusieurs personnes.
- Désinfecter à chaque utilisation les véhicules partagés et porter un masque ou une visière dans le véhicule.
- Prévoir le maximum d'opérations à l'extérieur, si la météo le permet (remise des numéros, réunions, protocoles)
- **Dans les espaces fermés (PC Course, permanence, bureaux organisation, arbitres, salle de presse, local anti-dopage...) :**
 - ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
 - ▶ Port du masque requis
 - ▶ Distanciation des espaces de travail
 - ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
 - ▶ Renforcer les contrôles d'accès pour limiter aux strictes personnes habilitées
 - ▶ Limiter l'impression et la distribution de documents et favoriser leur affichage en extérieur et l'envoi par mail ou SMS
 - ▶ Nettoyage et désinfection des espaces tous les jours

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

► Pour la remise des numéros de course

- Proscrire temporairement les engagements sur place pour éviter l'attente et l'échange de documents sur place. Mettre en place un numéro de téléphone ou une adresse e-mail où les non licenciés et les engagements tardifs pourront solliciter une inscription à l'épreuve (suivant le cadre règlementaire en vigueur). Chaque non licencié FFC devra laisser un numéro de portable à l'organisateur. Celui-ci le conservera pendant 3 mois après la course.
- Prévoir plus de temps pour la remise des numéros de course, l'adapter au nombre d'inscrits, inciter les inscrits à venir plus tôt chercher leur numéro, inciter les clubs à envoyer un seul chef d'équipe pour retirer les numéros des coureurs / pilotes d'un même club.
- Bien informer à l'avance les participants des modalités via le DO du Comité Régional ou la communication de l'organisateur.
- Pas de vérification de licence pour les licenciés FFC, celle-ci aura été faite avant la distribution.
- Remise des dossards, plaques, transpondeurs, bracelets... en enveloppe par une personne avec gants et masque (visière ou tissu).
- Pas de signature des listings par les coureurs, pilotes ou directeurs sportifs mais pointage par la personne qui remet l'enveloppe (au départ de l'épreuve, c'est le pointage par les arbitres qui fera foi de « départ pris »)
- File d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise entre 2 personnes attendant.
- Limiter les échanges de monnaies (pièces et billets) inciter le paiement par chèque
- Assurer un retour des numéros de course et transpondeurs, dans un contenant large « en vrac ». Ils seront vérifiés ultérieurement après désinfection. Votre comité régional pourra vous aider à contacter les participants qui n'auront pas rendu leur matériel.

► Pour les réunions (organisation, directeurs sportifs...)

- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- Limiter la participation à un représentant par équipe ou entité
- Favoriser les réunions en visioconférence
- Espacer les chaises pour maintenir la distance requise
- Port du masque requis
- En cas d'utilisation de micro, disposer d'un micro par intervenant, à défaut, le nettoyer entre chaque utilisateur

► Espaces sportifs (parking, espace équipe, zone départ, arrivée, ravitaillement...)

- Si possible, limiter l'accès aux strictes personnes habilitées
- Si possible, mettre en place une distance accrue entre les coureurs et le public (contrôle d'accès, double barriérage...)
- Supprimer l'accès aux douches

► Protocole

- Supprimer la remise de récompense autre que les trophées ou médailles aux trois premiers
- Limiter les échanges d'objets ou s'assurer de leur désinfection
- Vous pouvez choisir d'organiser un protocole à huis clos, le filmer et le photographier pour diffusion aux médias ou par voie numérique
- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone protocolaire
- Limiter l'accès au podium et aux trophées
- Remise des prix sans hôtes ou hôtesse et sans serrage de main ni bises
- Marquage au sol pour maintenir une distance entre le speaker, les officiels et les sportifs
- Rappeler au public la distanciation requise
- Limiter les échanges de micro

➤ MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

➤ Espaces de restauration et buvettes

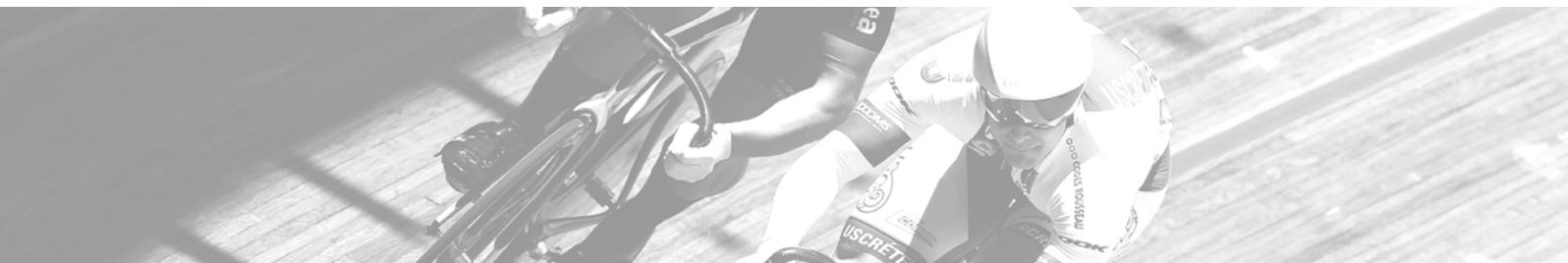
- ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- ▶ Fil d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise
- ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
- ▶ Ne pas proposer de restauration sous forme de buffet et privilégier le service à l'assiette
- ▶ Répartir les espaces de restauration pour éclater les flux
- ▶ Favoriser le paiement par carte bancaire sans contact pour éviter les manipulations de billets et pièces

➤ Zones spectateurs

- ▶ Pas de distribution de programme, goodies ou autres cadeaux
- ▶ Pas de tractage ou dépôt de prospectus sur les véhicules

Encadrants et coureurs

- Disposer de solutions hydroalcooliques
- Ne pas serrer les mains, pas d'embrassade
- Ne pas jeter et donner de bidons ou autres au public
- Ne pas faire de selfies ou signer d'autographes
- Ne rien accepter du public
- Eviter la manipulation du matériel par le public



3. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉPREUVES SUR PISTE

➤ Centre piste

- ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie du centre piste
- ▶ Port du masque requis, coureurs compris quand ils sont pied à terre
- ▶ Mise en place d'un sens de circulation pour limiter les croisements
- ▶ Limiter le nombre de personne en centre piste (encadrement minimum, coureurs en piste uniquement...)
- ▶ Augmenter la taille des box et les espaces entre
- ▶ Nettoyage et désinfection du centre piste tous les jours

Pour plus d'informations :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Pour toutes précisions :
assistance covid19@ffc.fr

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

Pour les épreuves du calendrier de la Ligue Nationale de Cyclisme, il convient de se référer aux consignes éditées par la LNC.

CES MESURES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES POUR RALENTIR LA PROPAGATION DU VIRUS.

1. RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT :

- **Se laver régulièrement les mains** avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique
- **Tousser ou éternuer dans son coude** ou dans son mouchoir
- **Se moucher dans un mouchoir à usage unique** puis le jeter
- **Eviter de se toucher le visage**
- **Respecter une distance d'au moins un mètre** avec les autres
- **Saluer sans se serrer la main** et arrêter les embrassades
- **Porter un masque** quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

2. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉMISES PAR LA FFC À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS, ENCADRANTS ET COUREURS, PILOTES, RIDERS, ARBITRES, OFFICIELS, BÉNÉVOLES... :

Organisateurs

- Prendre information auprès de sa Préfecture départementale pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux événements et rassemblements
- **Désigner un référent (titulaire d'une licence FFC auprès de la structure affiliée support de l'organisation) au sein de l'organisation « Hygiène et COVID-19 », responsable de la mise en place des gestes barrière et en mesure de répondre à toutes les questions** (cette action faisant partie de l'activité du club organisateur, elle est, à ce titre, couverte par le contrat collectif FFC relatif à la responsabilité civile dont bénéficie le club et ses membres licenciés).
- **Rappeler les mesures de protection par des messages speaker et l'affichage aux entrées et lieux de passage des mesures à adopter**
- Se munir de solutions hydroalcooliques et de matériel à usage unique (masques, gants...)
- Prévoir des points permettant de se laver les mains avec eau et savon et/ou des points en accès libre avec des solutions hydroalcooliques
- Inciter les bénévoles, prestataires à venir avec leur propre matériel
- Limiter les échanges de matériel, préparer les matériels à prêter désinfectés et faire en sorte qu'ils soient utilisés par une seule personne entre deux désinfections (panneaux, sifflets, chasubles, ...) à défaut, désinfecter le matériel quand il est utilisé par plusieurs personnes.
- Désinfecter à chaque utilisation les véhicules partagés et porter un masque ou une visière dans le véhicule.
- Prévoir le maximum d'opérations à l'extérieur, si la météo le permet (remise des numéros, réunions, protocoles)
- **Dans les espaces fermés (PC Course, permanence, bureaux organisation, arbitres, salle de presse, local anti-dopage...) :**
 - ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
 - ▶ Port du masque requis
 - ▶ Distanciation des espaces de travail
 - ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
 - ▶ Renforcer les contrôles d'accès pour limiter aux strictes personnes habilitées
 - ▶ Limiter l'impression et la distribution de documents et favoriser leur affichage en extérieur et l'envoi par mail ou SMS
 - ▶ Nettoyage et désinfection des espaces tous les jours

➤ MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

Pour les épreuves du calendrier de la Ligue Nationale de Cyclisme, il convient de se référer aux consignes éditées par la LNC.

➤ Pour la remise des numéros de course

- ▶ Proscrire temporairement les engagements sur place pour éviter l'attente et l'échange de documents sur place. Mettre en place un numéro de téléphone ou une adresse e-mail où les non licenciés et les engagements tardifs pourront solliciter une inscription à l'épreuve (suivant le cadre règlementaire en vigueur). Chaque non licencié FFC devra laisser un numéro de portable à l'organisateur. Celui-ci le conservera pendant 3 mois après la course.
- ▶ Prévoir plus de temps pour la remise des numéros de course, l'adapter au nombre d'inscrits, inciter les inscrits à venir plus tôt chercher leur numéro, inciter les clubs à envoyer un seul chef d'équipe pour retirer les numéros des coureurs / pilotes d'un même club.
- ▶ Bien informer à l'avance les participants des modalités via le DO du Comité Régional ou la communication de l'organisateur.
- ▶ Pas de vérification de licence pour les licenciés FFC, celle-ci aura été faite avant la distribution.
- ▶ Remise des dossards, plaques, transpondeurs, bracelets... en enveloppe par une personne avec gants et masque (visière ou tissu).
- ▶ Pas de signature des listings par les coureurs, pilotes ou directeurs sportifs mais pointage par la personne qui remet l'enveloppe (au départ de l'épreuve, c'est le pointage par les arbitres qui fera foi de « départ pris »)
- ▶ File d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise entre 2 personnes attendant.
- ▶ Limiter les échanges de monnaies (pièces et billets) inciter le paiement par chèque
- ▶ Assurer un retour des numéros de course et transpondeurs, dans un contenant large « en vrac ». Ils seront vérifiés ultérieurement après désinfection. Votre comité régional pourra vous aider à contacter les participants qui n'auront pas rendu leur matériel.

➤ Pour les réunions (organisation, directeurs sportifs...)

- ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- ▶ Limiter la participation à un représentant par équipe ou entité
- ▶ Favoriser les réunions en visioconférence
- ▶ Espacer les chaises pour maintenir la distance requise
- ▶ Port du masque requis
- ▶ En cas d'utilisation de micro, disposer d'un micro par intervenant, à défaut, le nettoyer entre chaque utilisateur

➤ Espaces sportifs (parking, espace équipe, zone départ, arrivée, ravitaillement...)

- ▶ Si possible, limiter l'accès aux strictes personnes habilitées
- ▶ Si possible, mettre en place une distance accrue entre les coureurs et le public (contrôle d'accès, double barriérage...)
- ▶ Supprimer l'accès aux douches

➤ Protocole

- ▶ Supprimer la remise de récompense autre que les trophées ou médailles aux trois premiers
- ▶ Limiter les échanges d'objets ou s'assurer de leur désinfection
- ▶ Vous pouvez choisir d'organiser un protocole à huis clos, le filmer et le photographier pour diffusion aux médias ou par voie numérique
- ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone protocolaire
- ▶ Limiter l'accès au podium et aux trophées
- ▶ Remise des prix sans hôtes ou hôtesse et sans serrage de main ni bises
- ▶ Marquage au sol pour maintenir une distance entre le speaker, les officiels et les sportifs
- ▶ Rappeler au public la distanciation requise
- ▶ Limiter les échanges de micro

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

Pour les épreuves du calendrier de la Ligue Nationale de Cyclisme, il convient de se référer aux consignes éditées par la LNC.

› Espaces de restauration et buvettes

- ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- ▶ Fil d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise
- ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
- ▶ Ne pas proposer de restauration sous forme de buffet et privilégier le service à l'assiette
- ▶ Répartir les espaces de restauration pour éclater les flux
- ▶ Favoriser le paiement par carte bancaire sans contact pour éviter les manipulations de billets et pièces

› Zones spectateurs

- ▶ Pas de distribution de programme, goodies ou autres cadeaux
- ▶ Pas de tractage ou dépôt de prospectus sur les véhicules

Encadrants et coureurs

- › Disposer de solutions hydroalcooliques
- › Ne pas serrer les mains, pas d'embrassade
- › Ne pas jeter et donner de bidons ou autres au public
- › Ne pas faire de selfies ou signer d'autographes
- › Ne rien accepter du public
- › Eviter la manipulation du matériel par le public



3. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉPREUVES SUR ROUTE

- › Présentation des coureurs par équipe
- › Pas de signature des coureurs au départ et confirmation par l'arbitre
- › Retour des transpondeurs dans une enveloppe unique par équipe
- › **Zone de ravitaillement**
 - ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone
 - ▶ Port du masque requis
 - ▶ Espacer les postes
 - ▶ Disposer une poubelle dans chaque poste
 - ▶ Un bidon est utilisé une seule fois par jour il n'est pas rempli avant d'avoir été lavé entièrement, y compris le bouchon et si possible en lave-vaisselle

Pour plus d'informations :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Pour toutes précisions :
assistancecovid19@ffc.fr

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

CES MESURES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES POUR RALENTIR LA PROPAGATION DU VIRUS.

1. RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT :

- › **Se laver régulièrement les mains** avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique
- › **Tousser ou éternuer dans son coude** ou dans son mouchoir
- › **Se moucher dans un mouchoir à usage unique** puis le jeter
- › **Eviter de se toucher le visage**
- › **Respecter une distance d'au moins un mètre** avec les autres
- › **Saluer sans se serrer la main** et arrêter les embrassades
- › **Porter un masque** quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

2. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉMISES PAR LA FFC À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS, ENCADRANTS ET COUREURS, PILOTES, RIDERS, ARBITRES, OFFICIELS, BÉNÉVOLES... :

Organisateurs

- › Prendre information auprès de sa Préfecture départementale pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux événements et rassemblements
- › **Désigner un référent (titulaire d'une licence FFC auprès de la structure affiliée support de l'organisation) au sein de l'organisation « Hygiène et COVID-19 », responsable de la mise en place des gestes barrière et en mesure de répondre à toutes les questions** (cette action faisant partie de l'activité du club organisateur, elle est, à ce titre, couverte par le contrat collectif FFC relatif à la responsabilité civile dont bénéficie le club et ses membres licenciés).
- › **Rappeler les mesures de protection par des messages speaker et l'affichage aux entrées et lieux de passage des mesures à adopter**
- › Se munir de solutions hydroalcooliques et de matériel à usage unique (masques, gants...)
- › Prévoir des points permettant de se laver les mains avec eau et savon et/ou des points en accès libre avec des solutions hydroalcooliques
- › Inciter les bénévoles, prestataires à venir avec leur propre matériel
- › Limiter les échanges de matériel, préparer les matériels à prêter désinfectés et faire en sorte qu'ils soient utilisés par une seule personne entre deux désinfections (panneaux, sifflets, chasubles, ...) à défaut, désinfecter le matériel quand il est utilisé par plusieurs personnes.
- › Désinfecter à chaque utilisation les véhicules partagés et porter un masque ou une visière dans le véhicule.
- › Prévoir le maximum d'opérations à l'extérieur, si la météo le permet (remise des numéros, réunions, protocoles)
- › **Dans les espaces fermés (PC Course, permanence, bureaux organisation, arbitres, salle de presse, local anti-dopage...) :**
 - ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
 - ▶ Port du masque requis
 - ▶ Distanciation des espaces de travail
 - ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
 - ▶ Renforcer les contrôles d'accès pour limiter aux strictes personnes habilitées
 - ▶ Limiter l'impression et la distribution de documents et favoriser leur affichage en extérieur et l'envoi par mail ou SMS
 - ▶ Nettoyage et désinfection des espaces tous les jours

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

► Pour la remise des numéros de course

- Proscrire temporairement les engagements sur place pour éviter l'attente et l'échange de documents sur place. Mettre en place un numéro de téléphone ou une adresse e-mail où les non licenciés et les engagements tardifs pourront solliciter une inscription à l'épreuve (suivant le cadre règlementaire en vigueur). Chaque non licencié FFC devra laisser un numéro de portable à l'organisateur. Celui-ci le conservera pendant 3 mois après la course.
- Prévoir plus de temps pour la remise des numéros de course, l'adapter au nombre d'inscrits, inciter les inscrits à venir plus tôt chercher leur numéro, inciter les clubs à envoyer un seul chef d'équipe pour retirer les numéros des coureurs / pilotes d'un même club.
- Bien informer à l'avance les participants des modalités via le DO du Comité Régional ou la communication de l'organisateur.
- Pas de vérification de licence pour les licenciés FFC, celle-ci aura été faite avant la distribution.
- Remise des dossards, plaques, transpondeurs, bracelets... en enveloppe par une personne avec gants et masque (visière ou tissu).
- Pas de signature des listings par les coureurs, pilotes ou directeurs sportifs mais pointage par la personne qui remet l'enveloppe (au départ de l'épreuve, c'est le pointage par les arbitres qui fera foi de « départ pris »)
- File d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise entre 2 personnes attendant.
- Limiter les échanges de monnaies (pièces et billets) inciter le paiement par chèque
- Assurer un retour des numéros de course et transpondeurs, dans un contenant large « en vrac ». Ils seront vérifiés ultérieurement après désinfection. Votre comité régional pourra vous aider à contacter les participants qui n'auront pas rendu leur matériel.

► Pour les réunions (organisation, directeurs sportifs...)

- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- Limiter la participation à un représentant par équipe ou entité
- Favoriser les réunions en visioconférence
- Espacer les chaises pour maintenir la distance requise
- Port du masque requis
- En cas d'utilisation de micro, disposer d'un micro par intervenant, à défaut, le nettoyer entre chaque utilisateur

► Espaces sportifs (parking, espace équipe, zone départ, arrivée, ravitaillement...)

- Si possible, limiter l'accès aux strictes personnes habilitées
- Si possible, mettre en place une distance accrue entre les coureurs et le public (contrôle d'accès, double barriérage...)
- Supprimer l'accès aux douches

► Protocole

- Supprimer la remise de récompense autre que les trophées ou médailles aux trois premiers
- Limiter les échanges d'objets ou s'assurer de leur désinfection
- Vous pouvez choisir d'organiser un protocole à huis clos, le filmer et le photographier pour diffusion aux médias ou par voie numérique
- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone protocolaire
- Limiter l'accès au podium et aux trophées
- Remise des prix sans hôtes ou hôtesse et sans serrage de main ni bises
- Marquage au sol pour maintenir une distance entre le speaker, les officiels et les sportifs
- Rappeler au public la distanciation requise
- Limiter les échanges de micro

➤ MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

➤ Espaces de restauration et buvettes

- ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- ▶ Fil d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise
- ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
- ▶ Ne pas proposer de restauration sous forme de buffet et privilégier le service à l'assiette
- ▶ Répartir les espaces de restauration pour éclater les flux
- ▶ Favoriser le paiement par carte bancaire sans contact pour éviter les manipulations de billets et pièces

➤ Zones spectateurs

- ▶ Pas de distribution de programme, goodies ou autres cadeaux
- ▶ Pas de tractage ou dépôt de prospectus sur les véhicules

Encadrants et coureurs

- Disposer de solutions hydroalcooliques
- Ne pas serrer les mains, pas d'embrassade
- Ne pas jeter et donner de bidons ou autres au public
- Ne pas faire de selfies ou signer d'autographes
- Ne rien accepter du public
- Eviter la manipulation du matériel par le public



3. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉPREUVES DE TRIAL

- Port du casque, des protections et des gants par le trialiste avant son entrée en zone
- Matérialisation et division des zones d'attente en entrée de zone

Pour plus d'informations :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Pour toutes précisions :
assistance covid19@ffc.fr

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

CES MESURES DOIVENT ÊTRE APPLIQUÉES POUR RALENTIR LA PROPAGATION DU VIRUS.

1. RAPPEL DES CONSIGNES ÉMISES PAR LE GOUVERNEMENT :

- **Se laver régulièrement les mains** avec de l'eau et du savon ou, à défaut, utiliser une solution hydroalcoolique
- **Tousser ou éternuer dans son coude** ou dans son mouchoir
- **Se moucher dans un mouchoir à usage unique** puis le jeter
- **Eviter de se toucher le visage**
- **Respecter une distance d'au moins un mètre** avec les autres
- **Saluer sans se serrer la main** et arrêter les embrassades
- **Porter un masque** quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

2. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES ÉMISES PAR LA FFC À L'ATTENTION DES ORGANISATEURS, ENCADRANTS ET COUREURS, PILOTES, RIDERS, ARBITRES, OFFICIELS, BÉNÉVOLES... :

Organisateurs

- Prendre information auprès de sa Préfecture départementale pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux événements et rassemblements
- **Désigner un référent (titulaire d'une licence FFC auprès de la structure affiliée support de l'organisation) au sein de l'organisation « Hygiène et COVID-19 », responsable de la mise en place des gestes barrière et en mesure de répondre à toutes les questions** (cette action faisant partie de l'activité du club organisateur, elle est, à ce titre, couverte par le contrat collectif FFC relatif à la responsabilité civile dont bénéficie le club et ses membres licenciés).
- **Rappeler les mesures de protection par des messages speaker et l'affichage aux entrées et lieux de passage des mesures à adopter**
- Se munir de solutions hydroalcooliques et de matériel à usage unique (masques, gants...)
- Prévoir des points permettant de se laver les mains avec eau et savon et/ou des points en accès libre avec des solutions hydroalcooliques
- Inciter les bénévoles, prestataires à venir avec leur propre matériel
- Limiter les échanges de matériel, préparer les matériels à prêter désinfectés et faire en sorte qu'ils soient utilisés par une seule personne entre deux désinfections (panneaux, sifflets, chasubles, ...) à défaut, désinfecter le matériel quand il est utilisé par plusieurs personnes.
- Désinfecter à chaque utilisation les véhicules partagés et porter un masque ou une visière dans le véhicule.
- Prévoir le maximum d'opérations à l'extérieur, si la météo le permet (remise des numéros, réunions, protocoles)
- **Dans les espaces fermés (PC Course, permanence, bureaux organisation, arbitres, salle de presse, local anti-dopage...) :**
 - ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
 - ▶ Port du masque requis
 - ▶ Distanciation des espaces de travail
 - ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
 - ▶ Renforcer les contrôles d'accès pour limiter aux strictes personnes habilitées
 - ▶ Limiter l'impression et la distribution de documents et favoriser leur affichage en extérieur et l'envoi par mail ou SMS
 - ▶ Nettoyage et désinfection des espaces tous les jours

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

► Pour la remise des numéros de course

- Proscrire temporairement les engagements sur place pour éviter l'attente et l'échange de documents sur place. Mettre en place un numéro de téléphone ou une adresse e-mail où les non licenciés et les engagements tardifs pourront solliciter une inscription à l'épreuve (suivant le cadre règlementaire en vigueur). Chaque non licencié FFC devra laisser un numéro de portable à l'organisateur. Celui-ci le conservera pendant 3 mois après la course.
- Prévoir plus de temps pour la remise des numéros de course, l'adapter au nombre d'inscrits, inciter les inscrits à venir plus tôt chercher leur numéro, inciter les clubs à envoyer un seul chef d'équipe pour retirer les numéros des coureurs / pilotes d'un même club.
- Bien informer à l'avance les participants des modalités via le DO du Comité Régional ou la communication de l'organisateur.
- Pas de vérification de licence pour les licenciés FFC, celle-ci aura été faite avant la distribution.
- Remise des dossards, plaques, transpondeurs, bracelets... en enveloppe par une personne avec gants et masque (visière ou tissu).
- Pas de signature des listings par les coureurs, pilotes ou directeurs sportifs mais pointage par la personne qui remet l'enveloppe (au départ de l'épreuve, c'est le pointage par les arbitres qui fera foi de « départ pris »)
- File d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise entre 2 personnes attendant.
- Limiter les échanges de monnaies (pièces et billets) inciter le paiement par chèque
- Assurer un retour des numéros de course et transpondeurs, dans un contenant large « en vrac ». Ils seront vérifiés ultérieurement après désinfection. Votre comité régional pourra vous aider à contacter les participants qui n'auront pas rendu leur matériel.

► Pour les réunions (organisation, directeurs sportifs...)

- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- Limiter la participation à un représentant par équipe ou entité
- Favoriser les réunions en visioconférence
- Espacer les chaises pour maintenir la distance requise
- Port du masque requis
- En cas d'utilisation de micro, disposer d'un micro par intervenant, à défaut, le nettoyer entre chaque utilisateur

► Espaces sportifs (parking, espace équipe, zone départ, arrivée, ravitaillement...)

- Si possible, limiter l'accès aux strictes personnes habilitées
- Si possible, mettre en place une distance accrue entre les coureurs et le public (contrôle d'accès, double barriérage...)
- Supprimer l'accès aux douches

► Protocole

- Supprimer la remise de récompense autre que les trophées ou médailles aux trois premiers
- Limiter les échanges d'objets ou s'assurer de leur désinfection
- Vous pouvez choisir d'organiser un protocole à huis clos, le filmer et le photographier pour diffusion aux médias ou par voie numérique
- Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone protocolaire
- Limiter l'accès au podium et aux trophées
- Remise des prix sans hôtes ou hôtesse et sans serrage de main ni bises
- Marquage au sol pour maintenir une distance entre le speaker, les officiels et les sportifs
- Rappeler au public la distanciation requise
- Limiter les échanges de micro

MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DU VIRUS COVID-19

Les mesures décrites ci-après peuvent évoluer selon les dispositions gouvernementales et locales et s'appliquent sur les épreuves du calendrier FFC toutes disciplines et catégories confondues à compter de la reprise des activités compétitives.

› Espaces de restauration et buvettes

- ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie
- ▶ Fil d'attente : marquage au sol pour assurer la distance requise
- ▶ Création d'un sens de circulation pour éviter les croisements
- ▶ Ne pas proposer de restauration sous forme de buffet et privilégier le service à l'assiette
- ▶ Répartir les espaces de restauration pour éclater les flux
- ▶ Favoriser le paiement par carte bancaire sans contact pour éviter les manipulations de billets et pièces

› Zones spectateurs

- ▶ Pas de distribution de programme, goodies ou autres cadeaux
- ▶ Pas de tractage ou dépôt de prospectus sur les véhicules

Encadrants et coureurs

- › Disposer de solutions hydroalcooliques
- › Ne pas serrer les mains, pas d'embrassade
- › Ne pas jeter et donner de bidons ou autres au public
- › Ne pas faire de selfies ou signer d'autographes
- › Ne rien accepter du public
- › Eviter la manipulation du matériel par le public



3. PRÉCONISATIONS COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX ÉPREUVES DE VTT

› DH – remontées mécaniques et zone départ

- ▶ Port du masque requis
- ▶ Couloir d'attente avec marquage au sol pour maintenir la distance requise
- ▶ Les pilotes utilisent les remontées un par un
- ▶ Contrôle des protections visuellement par les arbitres équipés de masque

› XCO – zone technique

- ▶ Positionner un distributeur de solution hydroalcoolique à l'entrée et à la sortie de la zone
- ▶ Port du masque requis
- ▶ Espacer les postes
- ▶ Disposer une poubelle dans chaque poste

› DH – raquette d'arrivée

- ▶ Récupération des transpondeurs en raquette d'arrivée par une personne équipée d'un masque, de gants et de lunettes

Pour plus d'informations :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Pour toutes précisions :
assistance covid19@ffc.fr

DATE 1	DATE 2	ÉPREUVE	RÉGION	ETAT au 25/06/2020	PROPOSITION VOTE BE
COUPE DE FRANCE					
27/03/2020	29/03/2020	Marseille Coupe de France VTT SKF XCO/XCE#1	Région Sud Provence Alpes Côte D'Azur	ANNULEE	
17/04/2020	19/04/2020	Levens Coupe de France VTT SKF XCO/XCE#2	Région Sud Provence Alpes Côte D'Azur	REPORT 16-18 octobre 2020 (sous réserve calendrier UCI)	
08/05/2020	10/05/2020	Lons le Saunier Coupe de France VTT SKF XCO/XCE#3	Bourgogne Franche Comté	ANNULEE ATTRIBUTION 2021 (sous réserve confirmation organisateur)	
24/05/2020	24/05/2020	Métabief Coupe de France VTT SKF DHI#1	Bourgogne Franche Comté	REPORT 29-30 août (sous réserve confirmation calendrier UCI)	
05/06/2020	07/06/2020	Ussel Coupe de France VTT SKF XCO#4/XCR	Nouvelle Aquitaine	ANNULEE 2020 ATTRIBUTION 2021 (sous réserve confirmation organisateur)	
27/06/2020	28/06/2020	Liffré Coupe de France VTT SKF TRIAL	Bretagne	ANNULEE ATTRIBUTION 2021	
04/07/2020	05/07/2020	Valberg Coupe de France VTT SKF DHI#2	Région Sud Provence Alpes Côte D'Azur	ANNULEE	
25/07/2020	26/07/2020	Les Orres Coupe de France VTT SKF DHI#3	Région Sud Provence Alpes Côte D'Azur	REPORT 12-13 septembre (sur programme 2 jours)	
07/08/2020	09/08/2020	L'Alpe d'Huez Coupe de France VTT SKF XCO#5/XCE#4/DHI#4	Auvergne Rhône Alpes	MAINTENUE JUNIORS SERIES XCO Hommes et Femmes sous réserve d'approbation par l'UCI.	
08/08/2020	09/08/2020	Montgenèvre Coupe de France VTT SKF TRIAL	Région Sud Provence Alpes Côte D'Azur	ANNULEE	
12/09/2020	13/09/2020	Belfort Coupe de France VTT SKF TRIAL	Bourgogne Franche Comté	MAINTENUE	
14/08/2020	16/08/2020	Les 2 Alpes Coupe de France VTT SKF DHI	Auvergne Rhône Alpes	NOUVELLE	
COUPE DE FRANCE ENDURO					
20/06/2020	21/06/2020	Val D'allos Coupe de France VTTAE ENDURO	Région Sud Provence Alpes Côte D'Azur	REPORT 22-23 août	
27/06/2020	28/06/2020	Val D'allos Coupe de France VTT ENDURO	Région Sud Provence Alpes Côte D'Azur	REPORT 22-23 août	
01/08/2020	02/08/2020	Saint Sorlin d'Arves Coupe de France VTT ENDURO	Auvergne Rhône Alpes	REPORT 15-16 août	
22/08/2020	23/08/2020	Val d'Isère Coupe de France VTT ENDURO	Auvergne Rhône Alpes	ANNULEE	
05/09/2020	06/09/2020	Loudenvielle Coupe de France VTT ENDURO & VTTAE ENDURO	Occitanie	REPORT 12-13 septembre 2020	
03/10/2020	04/10/2020	Talloires Coupe de France VTTAE ENDURO	Auvergne Rhône Alpes	ANNULEE	

DATE 1	DATE 2	ÉPREUVE	REGION	ETAT au 25/06/2020	PROPOSITION VOTE BE
TROPHEE DE FRANCE					
02/08/2020	06/08/2020	L'Alpe d'Huez Trophée de France des Jeunes Vététistes	Auvergne-Rhône-Alpes	ANNULE	
CHAMPIONNATS DE FRANCE					
04/07/2020	04/07/2020	Megève Combloux Championnats de France XC MARATHON / MB RACE	Auvergne-Rhône-Alpes	ANNULES ATTRIBUTION 2021 2, 3 et 4 juillet 2021	
10/08/2020	10/08/2020	Transmaurienne - Val Cenis Championnats de France XC MARATHON & MARATHON MASTERS	Auvergne-Rhône-Alpes	NOUVELLE	
09/07/2020	12/07/2020	Les Ménuires Championnats de France XCO/DHI/TRIAL/XCR COMITES/XCO et DHI MASTERS/VTAE XC	Auvergne-Rhône-Alpes	REPORT 21-23 août	
07/08/2020	09/08/2020	L'Alpe d'Huez Championnats de France XCE	Auvergne Rhône Alpes	MAINTENUE	
05/09/2020	06/09/2020	Loudenvielle Championnats de France VTT ENDURO	Occitanie	REPORT 12-13 septembre 2020	
COUPES DU MONDE ET EPREUVES INTERNATIONALES					
20/05/2020	24/05/2020	Olargues Enduro World Series	Occitanie	REPORT 17-18 octobre	
05/06/2020	05/06/2020	Villars de Lans Coupe du Monde XCE	Auvergne Rhône Alpes	REPORT 25 septembre 2020	
17/07/2020	19/07/2020	Valberg Enduro World Series - E Bike	Région Sud Provence Alpes Côte D'Azur	ANNULEE ATTRIBUTION 2021	
31/07/2020	02/08/2020	Cordon Jeux Mondiaux de la Jeunesse TRIAL	Auvergne Rhône Alpes	REPORT 2021 (sous réserve de confirmation de l'UCI)	23-25 juillet 2021
18/09/2020	20/09/2020	Les Gets Coupe du Monde UCI MTB Mercedes-Benz XCO/XCC/DHI	France - Auvergne Rhône Alpes	MAINTENUE	
CHAMPIONNATS DU MONDE					
20/08/2020	23/08/2020	Pra Loup Championnats du Monde Masters XCO DHI	Région Sud Provence Alpes Côte D'Azur	ANNULES	
CHAMPIONNATS REGIONAUX					
		CHAMPIONNATS REGIONAUX		Date libre	

Bureau Exécutif du 25 juin 2020
Epreuves Officielles Polo Vélo

DATE 1	DATE 2	ÉPREUVE	REGION	ETAT au 25/06/2020	PROPOSITION VOTE BE
CHAMPIONNATS DE France					
20/06/2020	21/06/2020	Bolbec Championnats de France Polo Vélo	Normandie	REPORT	03 et 04/10/2020